L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue des Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la soirée, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le journal de l'abonnement est pour une année. Aucune [illegible] ne sera considérée comme ne pas [illegible] qu'il n'en ait donné avis par écrit, une [illegible] avant l'expiration de l'année.
Annonces ordinaires payées par ligne pour chaque insertion, pour la première insertion, et chaque autre fois pour chaque [illegible] subséquente. Tout changement considérable dans [illegible] doit être payé comme une nouvelle annonce. Le calcul est de Dix lignes ou moins.
Les Annonces qui sont payées pour plusieurs mois, ne seront insérées que pendant le temps convenu. Les articles de commerce tels que Assurances, Ventes publiques, Ventes par autorité, Maisons et terrains à vendre, etc. ne seront insérés qu'avec un prix convenu d'avance.
Les Annonces de mariages et de décès, les articles de Poésie, les Souscriptions pour les prêtres, les Avis de naissances, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices sac. etc. doivent payer en sus du tarif ordinaire.
Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent être payées comme insertions.
Les Annonces qui ne doivent paraître que pour un jour, doivent être uniques, autrement le double du prix des insertions, sera exigé.
Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des articles d'un abonné d'année, telles que ventes à l'encan, ventes de propriétés et habitations, ventes de terrains à vendre, à louer ou à affermer, ventes d'esclaves, animaux fugitifs ou égarés &c., lui seront payées comme ci-dessus, mais pour les autres personnes elles seront payées à raison de Douze sous par ligne.
Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées d'avance.
Une Annonce de faillite sera publiée, à moins qu'un certain de souscription n'ait été payé d'avance, ou qu'il en ait répondant.
Les Annonces de Théâtres et autres entreprises ouvertes pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour un nouveau sujet, seront insérées pendant plusieurs fois.
Les Annonces de candidature à des emplois publics et [illegible] d'une nature politique, payeront double du tarif.

POUR LIVERPOOL, DE BOSTON — Partant le 16 septembre.—Le steamship Virginia, maître royale de l'Amérique du Nord, le BRITANNIA, partira comme il est dit ci-dessus. Il y a à bord de ce steamship [illegible] expérimentés. Prix du passage.....$120.
Pour passage, s'adresser à
JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row.
Nouvelle-Orléans.
16 août

NAVIGAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

STEAMSHIP GREAT-WESTERN, James Hosken, Lieut. M. R. Partira en 1843, comme suit:
De N. York. De Liverpool: De Liverpool pour N. York.
Samedi, 15 juillet, Samedi, 17 juin.
Jeudi, 31 août, Jeudi, 4 août.
Samedi, 23 septembre, Samedi, 23 septembre.
Passage de New York à Liverpool, cent piastres et 10 à partir pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
Les personnes désirant venir à une distance, pourront en [illegible] et en faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
6 juin 98, Front street, New York.

CABOTAGE.
POUR LA FABOSSE FLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR FELL, capitaine Augustin Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les Jeudis à six heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE.
71 Vieille Levée
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté de Martin Jourdan du Gulf et ses cabines dans le Gov. Fell, M. J Larose sera seul chargé de l'entière administration de ce bateau.

POUR ST. LOUIS.—Le superbe steamboat ADMIRAL, capt. W Young partira jeudi du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à
5 sept JOHN R. SHAW & Compagnie.

STEAMBOAT BELLE DES K. U. BRILLIANT, Beaudin, le soubassement pour la côte Bonaventure, Plaquemines, Bâton Rouge, Fort Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Point Coupée et Tunica.
Le brillantine Hart ayant pris des arrangements avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le bateau continue à double machine BRILLIANT, partira comme de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et [illegible] de la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure.
Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux charrés par les autres bons steamers faisant les voyages de la [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 86 Gravier
[illegible]

FAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Baton-Le steamer FAME, capitaine Jordan-Morris, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au face de la rue St. Louis, ou à
PUDOUY & TEULADE.
24 [illegible] 22, rue Toulouse.

POUR VERA-CRUZ—La goélette AMAZON, capitaine Parkinson, destinée à faire comme [illegible] les voyages entre ce port et celui ci-dessus désigné, partira le 10 du courant. Pour fret et passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU,
7 sept 74, Vieille Levée

CABOTAGE.
[illegible] NEW-YORK—Le navire OCONEE, capt. Jackson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis l'hôtel de la Monnaie ou à
HULLIN & WOODRUFF,
7 sept 60, Camp

POUR NEW-YORK.—Le navire le JOHN MINTURN, capt. Brett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de Bienvenue, ou à Brett, rue des deux marchés ou à
J. W. STANTON & Co.
2 sept encolgnure Magnasin et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le navire de première classe, ST. LEON, capt. Whiting, est actuellement en chargement, partira sous peu, ayant presque tout son fret, pour le reste du pays, s'adresser au capitaine à bord ou à
[illegible] J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON.—Le navire du vetlier COLOMBO, capt. Geo. Conn, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co. 40 Commune

POUR BALTIMORE—Le brick COMMAQUID, capitaine Field, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
47 Commune

POUR BALTIMORE—Le brick PECONIC, capt. Field, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER. 47 Commune

POUR PHILADELPHIE.—La barque SARAH BAND, capt. Herrick, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. & J. TOST & SOCKET, 70, Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire JANE ROSS, capt. Merville, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ARMBRUSTER, 97, Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick LANCET, capitaine Hodge, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER,
[illegible] 47, Commune

POUR LA HAVANE—La goélette APALACHICOLA, capitaine Brower, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
[illegible] 74, Vieille Levée.

[illegible] à Bassin d'un navigant [illegible]
FODDICK & BROTHER,
[illegible] 96 Camp

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.
Composée des Navires Orléanais ci-dessous, dont les départs se succèdent de jour en jour, savoir:
Capitaines Kennedy, Dias, Tennessee, Dupuy, Bishop, Kentucky, Dias, Tennessee, Wise, Dupuy, Bishop, Kentucky, Burgell, Chenoweth, Hawkes, Burgell, Rogerson, Hawkes, Burgell.
Les navires ci-dessus sont de première classe et [illegible] et [illegible] et [illegible]